

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE**  
**Le 9 septembre 2026**

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette qui s'est réuni en séance ordinaire le 8 septembre 2026 à 19h30 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, sis au 5 chemin du Village.

Sont présents :      Monsieur Marc Delorme, maire  
                         Monsieur Gaétan Lavigne, conseiller siège #1  
                         Monsieur Claude Le Borgne, conseiller siège #2  
                         Monsieur Claude Desbiens, conseiller siège #3  
                         Monsieur Jacques Inkel, conseiller siège #4  
                         Monsieur Patrick Blue, conseiller siège #5

Madame Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

**1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance est ouverte à 19h30 par Monsieur le Maire Marc Delorme. Madame Mélissa Gaudreau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution 2026-09-092**

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance de l'ordre du jour ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Patrick Blue,  
**APPUYÉE** par le conseiller Jacques Inkel,  
**IL EST RÉSOLU**

**D'adopter** l'ordre du jour tel que présenté ;

**Et** en laissant le point 12.0 Varia ouvert.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3.0 SÉANCE DU CONSEIL**

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026

3.2 Suivi de la séance du conseil du 10 août 2026

**4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

4.1 Questions des citoyens

**5.0 CORRESPONDANCE**

5.1 Correspondance générale

**6.0 TRÉSORERIE**

6.1 Comptes payés

6.2 Comptes à payer

**7.0 VOIRIE**

7.1 Soumission – panneaux de signalisation pour les glissières de sécurité

7.2 Suivi du budget – travaux de voirie 2026

**8.0 AQUEDUC**

**9.0 AVIS DE MOTION****10.0 RÈGLEMENTS****11.0 AUTRES AFFAIRES**

- 11.1 Contrat de travail de la directrice générale
- 11.2 Reddition de compte du Programme particulier d'amélioration locale (PPA-CE)
- 11.3 Entretien et nettoyage du système de thermopompe du Centre communautaire
- 11.4 Présentation des soumissions – Projet de pavillon communautaire extérieur
- 11.5 Présentation des soumissions – projet de remplacement des fenêtres du Centre communautaire
- 11.6 Demande de PIIA et dérogation de dérogation mineure
- 11.7 Présentation de l'offre de service pour les audits 2026, 2027 et 2028 – Raymond Chabot Grant Thornton

**12.0 VARIA****13.0 RAPPORTS**

- 13.1 Élus
- 13.2 Directrice générale

**14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

- 14.1 Questions des citoyens sur les dossiers de l'assemblée

**15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Adopté à l'unanimité.

**3.0 SÉANCE DU CONSEIL****3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026****Résolution 2026-09-093**

**Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Claude Desbiens,  
**APPUYÉE** par le conseiller Patrick Blue,  
**IL EST RÉSOLU**

**De renoncer** à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026 ;

**D'adopter** le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**3.2 Suivi de la séance du conseil du 10 août 2026**

La directrice générale fait une description verbale des suivis depuis le 10 août 2026.

**4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public

## 5.0 CORRESPONDANCE

La directrice générale fait un résumé verbal des correspondances reçues depuis le 10 août 2026.

## 6.0 TRÉSORERIE

### 6.1 Comptes payés

#### Résolution 2026-09-094

**Considérant que** la directrice générale dépose la liste des paiements émis durant la période du 4 août au 31 août 2026 au montant de 79 084,50 \$ ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Jacques Inkel,  
**APPUYÉE** par le conseiller Patrick Blue,  
**IL EST RÉSOLU**

**D'accepter** la liste des paiement émis présentée au conseil municipal au montant de 79 084,50 \$ pour la période du 4 août au 31 août 2026.

Adoptée à l'unanimité.

### 6.2 Comptes à payer

#### Résolution 2026-09-095

**Considérant que** la directrice générale dépose la liste des comptes à payer en date du 9 septembre 2026 au montant de 35 731,07 \$ ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Gaétan Lavigne,  
**APPUYÉE** par le conseiller Patrick Blue,  
**IL EST RÉSOLU**

**D'autoriser** le paiement des comptes à payer au montant de 35 731,07 \$;

Adoptée à l'unanimité.

## 7.0 VOIRIE

### 7.1 Soumission – panneaux de signalisation pour les glissières de sécurité

#### Résolution 2026-09-096

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette doit procéder à l'acquisition de panneaux de signalisation et de balises flexibles afin d'assurer une signalisation adéquate et sécuritaire sur son territoire;

**Considérant que** la soumission S-25640, reçue de Goliath – Signalisation de l'Estrie, en date du 20 août 2026, pour la fourniture des équipements suivants :

- 1 panneau **D-160-D – Intersection en T dans une courbe**, type XI fluorescent, 60 x 60 cm;
- 5 balises **R15 flexibles avec bande verte**;

- 30 balises R15 flexibles avec bande rouge;
- 2 noms de rue

**Considérant que** le coût total de cette acquisition s'élève à 489,15\$, taxes en sus;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Claude Desbiens,  
**APPUYÉE** par le conseiller Claude Leborgne,  
**IL EST RÉSOLU**

**Que** le conseil municipal autorise l'achat des panneaux de signalisation et des balises décrits dans la soumission S-25640 auprès de Golix – Signalisation de l'Estrie, au montant de 489,15 \$, taxes en sus;

**Que** cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié;

**Que** la direction générale soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Adopter à l'unanimité.

## 7.2 Suivi du budget – travaux de voirie 2026

La direction générale fait état des dépenses en travaux de voirie 2026 aux membres du conseil municipal.

## 8.0 **AQUEDUC**

## 9.0 **AVIS DE MOTION**

## 10.0 **RÈGLEMENTS**

## 11.0 **AUTRES AFFAIRES**

### 11.1 Contrat de travail de la directrice générale

Le dossier a été reporté ultérieurement.

### 11.2 Reddition de compte du Programme particulier d'amélioration locale (PPA-CE)

#### **Résolution 2026-09-097**

**Considérant que** la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du sous-volet PPA-CE et s'engage à les respecter ;

**Considérant que** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au programme du PPA-CE ;

**Considérant que** les travaux réalisés sont admissibles à cette aide financière et que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

- Considérant que** le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;
- Considérant que** le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;
- Considérant que** si la reddition de compte est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste de travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Jacques Inkel,  
**APPUYÉE** par le conseiller Claude Leborgne,  
**IL EST RÉSOLU**

**D'approuver** les dépenses d'un montant de 15 476,90 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 Entretien et nettoyage du système de thermopompe du Centre communautaire

**Résolution 2026-09-098**

- Considérant qu'** un nettoyage complet des composantes intérieures et extérieures du système de thermopompe prolonge la durée de vie des appareils et aide à prévenir les pannes;
- Considérant que** la garantie du fabricant ne couvre pas les frais d'entretien et l'inspection préventive;
- Considérant que** la directrice générale a soumissionné deux fournisseurs en nettoyage et en entretien de système de thermopompe à Sherbrooke;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Claude Desbiens,  
**APPUYÉE** par le conseiller Patrick Blue,  
**IL EST RÉSOLU**

**D'accepter** la soumission de Nettoyage Clim Élite au montant de 959,99 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 Présentation des soumissions – Projet de pavillon communautaire extérieur

La directrice générale, en collaboration avec le Comité des loisirs, ont présenté les soumissions reçus dans le cadre du projet de construction du pavillon communautaire. Les membres du conseil ont décidé toutefois d'attendre la confirmation de tous les sources de

financement avant d'exécuter le projet, car elle conditionnera l'envergure dudit projet.

11.5 Présentation des soumissions – projet de remplacement des fenêtres du Centre communautaire

**Résolution 2026-09-101**

**Considérant que** la municipalité doit procéder au remplacement des 17 fenêtres au sous-sol du Centre communautaire ;

**Considérant que** la municipalité dispose d'une aide additionnelle du programme de la TECQ 2024-2028 pour financer ses infrastructures municipales à vocation communautaire ;

**Considérant que** conformément aux règles de passation des contrats municipaux, la municipalité a procédé à un appel sur invitation puisque le montant peut s'élever à 25 000 \$ et plus ;

**Considérant que** la directrice générale a reçu des offres de trois soumissionnaires pour le remplacement des fenêtres ;

**Considérant que** la soumission de Profenex a soumis le plus bas prix conforme ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Claude Desbiens,  
**APPUYÉE** par le conseiller Gaétan Lavigne,  
**IL EST RÉSOLU**

**D'accepter** la soumission de Profenex au montant de 19 845,12 \$ plus taxes pour le remplacement de fenêtre triple verre ;

**D'autoriser** la visite d'entreprises spécialisées en maçonnerie au mois de septembre pour estimer le coût de remplacement des allèges existantes et d'en connaître également davantage sur leur état.

11.6 Demande de PIIA et dérogation de dérogation mineure

**Résolution 2026-09-099**

**Considérant qu'** une demande de renouvellement de permis a été déposée afin de terminer les travaux relatifs à la remise existante et d'ajouter certains équipements accessoires sur la propriété sis au 3, chemin du Village, lot 5 486 254, zone U-1;

**Considérant que** ces travaux sont assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et comprennent la finition de la remise existante, l'aménagement d'un abri pour les bacs de matières résiduelles ainsi que l'installation de trois auvents destinés à la bonbonne de gaz, à la thermopompe et à la génératrice;

- Considérant que** la remise existante, d'une hauteur de 6,09 m (20 pi), déroge à l'article 5.1.3 du règlement de zonage, lequel fixe la hauteur maximale d'un bâtiment accessoire à 6 m;
- Considérant que** l'abri à bacs projeté, implanté en cour avant à environ 13 pi de la ligne de cour avant, déroge à l'article 6.2.1 du règlement de zonage, lequel n'autorise pas les bâtiments accessoires dans la cour avant minimale;
- Considérant que** le CCU a pris connaissance des plans d'implantation, des photographies et des caractéristiques des ouvrages projetés (dimensions, matériaux, implantation);
- Considérant que** le CCU a évalué la demande PIIA au regard des objectifs et critères applicables au secteur 1 (périmètre urbain), notamment quant à l'implantation, à l'harmonisation architecturale des matériaux et des couleurs (pruche naturelle, toiture métallique de couleur foncée), ainsi qu'à l'intégration visuelle des bâtiments accessoires au bâtiment principal;
- Considérant que** le CCU est d'avis que les travaux projetés s'intègrent de façon satisfaisante au cadre bâti environnant et que les dérogations demandées portant une atteinte minime à la jouissance des droits de propriété des propriétaires voisins;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Gaétan Lavigne  
**APPUYÉE** par le conseiller Claude Le Borgne,  
**IL EST RÉSOLU**

**D'accepter** la demande de dérogation mineure visant la hauteur de la remise existante et l'implantation de l'abri à bacs de matières résiduelles telles que présentées.

**D'approuver**, conformément au règlement de PIIA, les plans et documents relatifs :

- à la finition de la remise existante (soffites, murs extérieurs en pruche naturelle sans teinture, escalier extérieur en bois traité);
- à l'aménagement de l'abri pour les bacs de matières résiduelles (pruche naturelle, portes coulissantes, toiture en pente en métal noir);
- à l'installation des trois auvents pour la bonbonne de gaz, la thermopompe et la génératrice (structure métallique noirs);

Le tout, conditionnellement au respect des dimensions, matériaux et implantations présentés au comité et détaillés au dossier.

Adoptée à l'unanimité.

11.7 Présentation de l'offre de service pour les audits 2026, 2027 et 2028 – Raymond Chabot Grant Thornton

**Résolution 2026-09-100**

- Considérant que** la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette doit faire auditer annuellement ses états financiers par un auditeur indépendant conformément aux dispositions législatives applicables aux municipalités;
- Considérant que** la Municipalité a reçu une offre de service de **Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT)** pour l'audit externe des exercices financiers se terminant les 31 décembre 2026, 2027 et 2028;
- Considérant que** l'offre de RCGT comprend notamment l'audit des états financiers, la préparation des états financiers et des notes afférentes selon les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la préparation des déclarations fiscales, la présentation du rapport financier au conseil municipal ainsi qu'une lettre de recommandations;
- Considérant que** RCGT propose pour la réalisation du mandat une équipe possédant une expertise particulière dans le secteur municipal et bénéficiant d'une présence régionale à Sherbrooke;
- Considérant que** l'offre prévoit des honoraires de **16 000 \$ pour l'audit et de 500 \$ pour les déclarations fiscales pour l'exercice 2026** ;
- Considérant que** les honoraires prévus pour les exercices 2027 et 2028 sont respectivement de **17 325 \$ et 18 250 \$**, plus les taxes applicables;
- Considérant que** l'augmentation des coûts à prévoir dans le cadre de ce contrat sur trois ans est de l'ordre du 5 % par année et que le pourcentage d'augmentation moyen basé sur les cinq dernières années des mandats annuels préparés par la firme Pellerin Potvin Gagnon se situe également à 5 %;
- Considérant que** le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service de RCGT et de la proposition de Pellerin Potvin Gagnon et estime que l'offre de RCGT répond adéquatement aux besoins de la Municipalité, tant sur le plan des services proposés que de l'expertise municipale et des coûts;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Patrick Blue  
**APPUYÉE** par le conseiller Gaétan Lavigne,  
**IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Venant-de-Paquette accepte l'offre de service de **Raymond Chabot Grant Thornton** pour la réalisation de l'audit externe des états financiers de la Municipalité pour les exercices financiers se terminant les **31 décembre 2026, 2027 et 2028**, selon les modalités prévues à l'offre de service datée du **1er septembre 2026**;

**QUE** les honoraires autorisés soient ceux prévus à ladite offre de service, soit **16 000 \$ pour l'audit et 500 \$ pour les déclarations fiscales en 2026**, auxquels s'ajoutent les taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité.

## 12.0 VARIA

### 12.1 La directrice générale

Garnotte, en collaboration avec le Circuit des Frontières, organisent un évènement de cyclisme le 19 septembre prochain et demande aux membres du conseil de mettre la salle communautaire à leur disposition entre 12h et 15h. Le conseil est en faveur à condition qu'il ait un responsable de leur organisation capable de veiller au respect des lieux publics.

### 12.2 Le conseiller Gaétan Lavigne

Le conseiller Gaétan Lavigne informe les autres membres du conseil des dernières actualités qui concerne la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook.

## 13.0 RAPPORTS

### 13.1 Élus

Le conseiller Claude Desbiens rappelle que la Soirée Loisirs aura lieu le vendredi 11 septembre à compter de 19h00.

## 14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

## 15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

### Résolution 2026-09-102

**Considérant que** l'ordre du jour est épuisé ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Jacques Inkel,  
**APPUYÉE** par le conseiller Claude Le Borgne,  
**IL EST RÉSOLU**

**De lever** la séance, il est 21h19.

Adopté à l'unanimité.

---

Monsieur Marc Delorme  
Maire

---

Mélissa Gaudreau  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

*Je, Marc Delorme, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

*Je, soussignée Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessus. Si certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget, ceux-ci seront financés à même le surplus général du présent exercice.*